

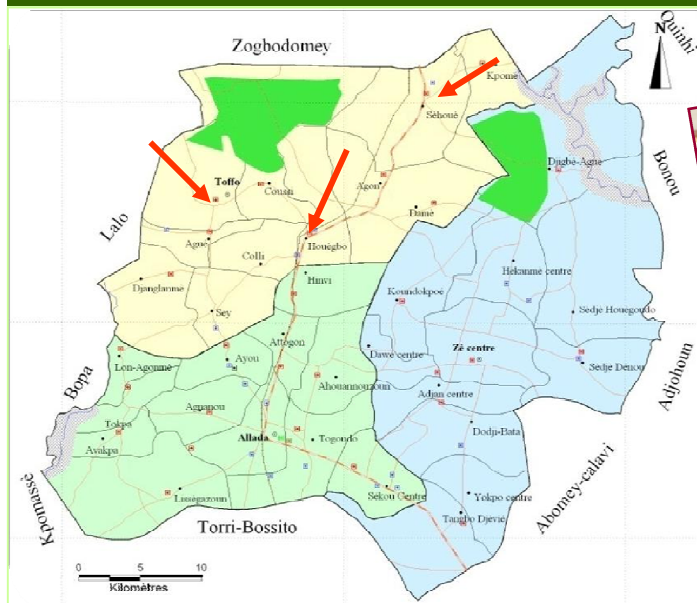


PHARMACIENS SANS FRONTIÈRES VENDÉE

Année 2024—2-Octobre
www.psf-vendee.fr
psfvendee@gmail.com



Suite projet Cne de Toffo (Bénin) - 2024/2025



A gauche, au laboratoire de Toffo, Dr Cédric Méhou et Maurice, technicien laboratoire.



Ci-dessous, à Houegbo, Dr Esther Kémavo entourée de son personnel.

La Cne de Toffo compte 10 arrondissements et 11 centres de santé.

Le Dr Cédric Méhou, médecin-chef de la commune et du centre de santé de Toffo ainsi que Mme le Docteur Esther Kémavo, médecin-chef du centre de santé de Houegbo, ont exprimé leur satisfaction suite aux premières dotations faites par PSF. Les 1ers résultats nous sont parvenus depuis juin. Les analyses de biochimie ont démarré à Toffo. Le centre de Houegbo qui couvre une population de près de 10000 habitants attend avec impatience la mise en place d'un automate hématologie pour renforcer l'offre et ses activités.

Le coût de cet appareil est élevé et le projet prévoit l'installation dans trois centres. Nous avons sollicité des subventions du Conseil départemental et de la Région pour de tels investissements. Ces deux partenaires ont répondu favorablement.

En septembre, après les appels d'offre, une commande a été effectuée auprès du fournisseur, Bio Services à Cotonou. Un 1^{er} appareil sera installé à Toffo avant fin 2024, et à Houegbo dès le début de l'année 2025. Pour le centre de santé de Séhoué, 3^{ème} centre concerné, l'installation de l'automate se ferait au plus tard en juillet 2025.

La **prochaine mission, semaine 11, du 9 au 17 mars 2025**, permettra de faire le point : analyse des activités, audit qualité... autant pour les laboratoires que pour les pharmacies. On peut encore s'inscrire pour participer.

Renseignements :

Tél 06 12 17 36 62—Annie Henry.



Activités ici...

Confiants... dans les résultats de nos manifestations prévues au 1^{er} semestre de cette année 2024, nous nous sommes engagés vis-à-vis de nos partenaires au Bénin. Malheureusement, la compétition de golf en juin a été annulée en raison des intempéries. Le vide-grenier était fixé le 6 octobre mais la date fut avancée et plusieurs d'entre nous avaient d'autres projets les rendant indisponibles. Donc, pas de vide grenier en 2024.

Le traitement des radiographies triées en argentiques reste une part importante de nos recettes.

Nous espérons une tire-lire bien pleine lors de la préparation des « Paquets cadeaux » chez Joué Club. La période a démarré le mercredi 23 octobre. Chaque équipe de deux assure 3h de présence le mercredi et le vendredi. Ce sera jusqu'à Noël.

Merci à toutes les bénévoles qui s'impliquent dans ces activités et animations.

Il faudrait de l'aide... N'hésitez pas à nous contacter pour participer et aussi proposer d'autres manifestations qui permettraient d'augmenter les ressources.



A noter :

* **L'Assemblée Générale** aura lieu le **Jeudi 6 mars**, à 20h30, à La Roche-sur-Yon, au Pôle associatif, 71 Boulevard Briand, salle 11.

* **La 15ème Rando Pharma** aura lieu le **dimanche 18 mai**. Départ de La Chaize-le-Vicomte, vers la forêt.

Plus tard participation à une braderie de livres en juin et à un vide-grenier à la fin de l'été.

Appel à dons...

L'exercice 2024 sera sans doute déficitaire malgré les subventions accordées par nos partenaires. Nous puiserons dans notre trésorerie pour réaliser les objectifs prévus.

C'est pourquoi ci-dessous, nous ajoutons à cette Info, un bulletin de don. Nous comptons sur la générosité de nos adhérents et donateurs. Les dons rappelés sont déductibles du revenu imposable, à hauteur de 66% pour les particuliers. D'avance soyez remerciés.

Pour aider PSF Vendée, faites un don

- par Hello Asso

<https://www.helloasso.com/associations/pharmaciens-sans-frontieres-vendee/formulaires/4>

- par courrier

✂-----

Je fais un don* 30 € 50 € 100 € Autre montant€

Nom Prénom Qualité ou Raison Sociale.....

Adresse :.....CP Ville.....

TélE mail.....@.....

Je règle par chèque en date du libellé à l'ordre de PSF 85

***Tout versement ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% de son montant dans la limite de 20% du revenu imposable, pour les particuliers - à 60% des sommes versées, pour les entreprises. Un reçu fiscal vous sera envoyé.**